# **Championnats d’Algérie des U18 – U20 « Arezki HAMOUTENE »**

## Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l’égide de la FAA un **Championnat d’Algérie** dénommé :

## « Xème Championnat d’Algérie U18 - U20« Arezki HAMOUTENE ».

**Article 2 :**

Le **Championnat d’Algérie U18 - U20** est organisé durant la première quinzaine du mois de juillet.

**Article 3 :**

**Le Championnat d’Algérie des U18 – U20 est organisé entre 04 et 06 journées**

**Article 4 :**

Le **Championnat d’Algérie U18 - U20** est obligatoirement organisé sur un Stade répondant aux normes règlementaires et doté d’une piste (en revêtement synthétique), d’aires de sauts et de lancers.

Le nombre de couloirs en virage ne peut pas être inférieur à six (06).

## Article 5 :

* + Aucun sur classement ne sera toléré.
  + Le **Championnat d’Algérie U18 - U20** est organisé sur l’ensemble des distances et épreuves inscrites au programme des Championnat du Monde. Toutefois, certaines épreuves pourront être :
  + Soit, **suspendues**, compte tenu d’une participation faible ne répondant pas aux normes de la WA.
  + Soit, **organisées séparément**, telles que les épreuves de **Marche et les Epreuves Combinées.**

**Article 5 Bis : Limitation des épreuves :**

**NB :** Un athlète U18 ne pourra concourir que dans un maximum de **trois épreuves** sur piste (y compris les relais) dont seulement deux peuvent être supérieures à 200 m (qu’il s’agisse d’une épreuve individuelle ou d’une section de relais).

## Article 6 : Sont qualifiés au championnat national U18 – U20 :

* + - Les meilleures performances réalisées **(**Uniquement pendant les compétitions Internationales, Fédérales et les championnats régionaux sous l’égide des CTR) durant la saison en cours et dans la limite des quotas fixés pour chaque épreuve.
    - Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification.
    - Dans le cadre des équipes nationales, la **DTN** est habilitée à qualifier des athlètes lors de la réunion de qualification. Toute inscription d’athlètes doit se faire avant le début de la compétition et apparaître sur les listes de départs.

## Les courses :

* + - Les épreuves de 100m au 800m (y compris les courses de haies et les relais) admettent au moins un tour de qualification avant la finale.
    - Les épreuves de 1500m au 10 000m (y compris les épreuves de steeple) se déroulent en finale directe.
  1. **Les concours :** La qualification d’un tour à l’autre dans les épreuves n’admettant de finale directe, se déroulera conformément aux règles de World Athletics.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Epreuves** | | **Athlètes qualifiés** | **Total au départ** |
| 100m-200m-400m-800M  100mH-110mH-400mH | | -Les 24 meilleures performances | 24 |
| 1500m  2000m SC U18F&G  3000m SC U20F&G | | -Les 16 meilleures performances | 16 |
| 3000m U18F-G  3000m et 5000m U20F&G  Les relais: -U18: Medley  -U20: 4x100-4x400m | | -Les 16 meilleures performances | 16 |
| 5.000m Marche U18F  10.000m Marche U18G U20F&G | | -Les 16 meilleures performances | 16 |
| Les Concours | Longueur – Triple Saut Lancers | -Les 16 meilleures performances | 16 |
| Hauteur – Perche | -Les 12 meilleures performances | 12 |

## NB :

* Désignations de délégués techniques pour les championnats régionaux.
* Pour les besoins des sélections nationales, la DTN est habilitée à qualifier un athlète à la phase nationale lors de la réunion de qualification. Toute inscription d’athlètes doit se faire avant le début de la compétition et apparaître sur les listes de départs.
* Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification

**Article 8 : Tenue du club.** Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

## Article 9 : Titres & Récompenses

Le Championnat d’AlgérieU18 – U20 est consacré par un titre de Champion d’Algérie dans chacune des catégories et pour chaque sexe.

* + Une (01) Médaille d’Or au Premier + un (01) Diplôme.
  + Une (01) Médaille d’Argent au second + un (01) diplôme.
  + Une (01) Médaille de Bronze au Troisième + un (01) Diplôme.

## Article 10 :

Les Règles de déroulement de la compétition et le programme seront arrêtés par le **Délégué Technique**.

**Article 11 :**

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d’Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N